

**Hypothèse**

Gauthier Corbat (Le Centre)

**Réponse du Gouvernement**

---

Le Gouvernement jurassien a évalué l'opportunité d'inscrire le cheval des Franches-Montagnes à la liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Suite à son évaluation, le Gouvernement répond comme il suit :

**1. Partage-t-il l'avis qu'une inscription à la liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO renforcerait la défense de l'élevage du cheval Franches-Montagnes ?**

Le Gouvernement est convaincu de la richesse historique et culturelle du cheval des Franches-Montagnes, ainsi que le savoir-faire des éleveurs, il n'est par contre pas persuadé qu'une candidature amène des avantages tangibles pour les éleveurs. Il estime que les aubaines attendues ne justifient pas pleinement l'énergie et les ressources nécessaires à l'engagement dans un processus complexe de candidature à l'UNESCO, ce d'autant plus que les moyens à disposition, tant au point de vue financier que des ressources humaines, sont limités.

**2. Quelles démarches est-il prêt à mener pour promouvoir une telle candidature au niveau national ?**

Considérant cette position, le Gouvernement préfère que les efforts soient concentrés sur des initiatives plus ciblées visant à promouvoir le cheval des Franches-Montagnes en tant que cheval de loisirs. Le cheval des Franches-Montagnes est en effet reconnu, de par sa polyvalence et son excellent caractère, comme cheval de loisirs par excellence ; il est apprécié spécialement comme cheval de famille.

Depuis qu'il existe, ce cheval est sélectionné pour répondre aux besoins du marché. Ainsi son gabarit et ses allures se sont modifiés au fil du temps, en particulier au cours de ces cinquante dernières années afin de le faire évoluer, d'un cheval de trait utilisé pour les travaux agricoles, vers un cheval de loisirs utilisé prioritairement pour l'équitation. Cette évolution heureuse est une des principales raisons du maintien de cette race.

Bien que le marché ait été porteur ces trois dernières années, les efforts au niveau de la promotion et de la commercialisation du cheval doivent être poursuivis car la concurrence des autres races et des autres pays d'élevage est rude. Le Gouvernement continuera donc à favoriser les collaborations avec les partenaires, tant au niveau cantonal que national, ceci afin de renforcer la visibilité et la commercialisation de cette race emblématique.

On notera également que la sauvegarde des acquis nécessite déjà une vigilance politique importante à l'exemple de ce qui s'est passé ces dernières années pour la prime à la naissance des poulains franchises-montagnes ou le maintien du Haras national et de ses prestations

**3. Juge-t-il réelles les chances d'aboutir d'une telle candidature ?**

La mise en attente du projet d'inscription du territoire des Franches-Montagnes sur la liste du patrimoine de l'UNESCO suscite des interrogations quant à l'opportunité d'entreprendre une nouvelle initiative. En considération de cette situation et du risque potentiel de dispersion des ressources, le Gouvernement est d'avis qu'il serait plus judicieux de maintenir les efforts dans ce domaine où de bonnes bases ont déjà été établies.

Le Gouvernement jurassien reste engagé dans la promotion du cheval des Franches-Montagnes et dans la recherche de moyens efficaces pour soutenir l'élevage tout en maximisant les retombées économiques pour la région.

Delémont, le 16 janvier 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JBM', written in a cursive style.

Certifié conforme par le chancelier d'Etat  
Jean-Baptiste Maître